

15e Foire de Lomé: les exposants retardataires s'exposent à des sanctions



Le Centre Togolais des Expositions et Foires de Lomé (CETEF) a rappelé mercredi la date butoir retenue pour l'achèvement de la construction ou l'aménagement des stands dans le cadre de la 15^e Foire Internationale de Lomé (15^e FIL). Elle est fixée sur le 22 novembre prochain. La Direction du CETEF annonce des sanctions à l'encontre des exposants qui ne se conformeront pas à cette date.

Dans un communiqué, le CETEF-Lomé a informé les exposants de la 15^{ème} FIL ayant réservé des espaces ou qui prévoient le faire que cette année la construction et l'aménagement de leurs stands devront être complètement achevés au plus tard le 22 novembre 2018 à minuit.

« Après cette date, le CETEF-Lomé se verra dans l'obligation de fermer le stand jusqu'au mercredi 28 novembre et d'imposer une pénalité équivalent à 25% du coût du stand » prévient le communiqué signé par Kueku-Banka Johnson.

{loadmoduleid 210}

La 15^{ème} FIL a lieu du 23 novembre au 10 décembre prochains. Elle est placée sous le thème : « la chaîne de valeur, vecteur du progrès économique ».

Cette édition aura pour pays invité d'honneur, le Burkina-Faso.